

1102988401

DATE DEPOT :	2011-03-25
NUMERO DE DEPOT :	2011R030286
N° GESTION :	1988B12243
N° SIREN :	348338393
DENOMINATION :	ABAQUE AND PARTNERS
ADRESSE :	35 AV MAC MAHON 75017 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/02/24
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

SAS ABAQUE & PARTNERS
Société par actions simplifiée au capital de 62 000 euros
Siège Social : 35, avenue Mac Mahon 75017 PARIS
348 338 393 R.C.S. PARIS

88B 12263.

GTC DE PARIS
I M R
25 MARS 2011
30286 N° Depôt

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 FEVRIER 2011

PG 24.02.11 CZ-

L'an deux mille onze
le vingt-quatre février,
à 14 heures.

Les actionnaires de la société ABAQUE & PARTNERS, société par actions simplifiée au capital de 62 000 euros, divisé en 4000 actions de 15,50 euros chacune, dont le siège est 35, avenue Mac Mahon, 75017 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 35, avenue Mac Mahon 75017 PARIS, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier PICOT, en sa qualité de Président.

Madame Marie-France GAROUX PICOT, actionnaire représentant tant par elle-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelée comme scrutateur.

Monsieur Sébastien PICOT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4000 actions sur les 4000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du tiers requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2010,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010,
- affectation du résultat de l'exercice,
- démission du Président, nomination d'un nouveau Président,
- pouvoir pour effectuer les formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter la perte de l'exercice de 3 435, 00 euros de la manière suivante :

- perte de l'exercice	- 3 435,00 euros,
+ report à nouveau antérieur	- 341 846,00 euros,
- nouveau report à nouveau négatif	= 345 281,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE
30 septembre 2007	0,00 euros
30 septembre 2008	0,00 euros
30 septembre 2009	0,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

12

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Olivier PICOT de ses fonctions de Président de notre société et décide de nommer en remplacement et pour une durée indéterminée.

Madame Liliane ZAHUT
née JAKUBOWICZ le 24 février 1948 à Paris 3ème arrondissement
demeurant 8, rue Abel
75012 PARIS.

Madame Liliane ZAHUT, ainsi nommée et introduite en séance, a déclaré accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être atteinte d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

En compensation de la responsabilité et de la charge attachées à ses fonctions, le président percevra une rémunération, dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées par une décision collective des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents et représentés.

Bon pour acceptation

Bon pour démission